

Un terroriste nord-africain a été exécuté, hier matin *au fort Montluc*

CONDAMNÉ à la peine de mort, le 17 avril dernier, par le tribunal permanent des Forces armées de Lyon, un Nord-Africain, coupable d'assassinat, a été guillotiné, hier à l'aube, au fort Montluc.

Agé de 30 ans, Mohamed Benzouzov s'était rendu le 30 juin 1959, au camp des Essarts, près de l'Arsenal de Roanne et, avec un complice, il avait abattu de deux coups de pistolet, un de ses coreligionnaire, Saïd Mohamed Ounas.

Avant de mourir, la victime de ce règlement de compte à caractère politique, avait formellement reconnu son agresseur qui, d'ailleurs, peu après son arrestation, avait

avoué son rôle déterminant dans ce meurtre.

Si les auteurs d'actes de terrorismes commis en métropole sont désormais traduits devant les juges militaires, les condamnations sont applicables selon les normes du code d'instruction criminelle et non celles de la justice militaire. C'est la raison pour laquelle la guillotine a été dressée, hier, dans le chemin de ronde du fort Montluc.

Mohamed Benzouzov n'a pas été passé par les armes. Il a été décapité à 6 h. 5, exactement, et son corps a été inhumé, quelques instants plus tard, au cimetière de la Guillotière.

Un musulman algérien a été exécuté hier matin au fort Montluc

Hier matin, à 6 heures, au fort Montluc, a été exécuté un musulman algérien, Abdallah Kabouche, condamné à mort le 24 septembre 1959 pour assassinat d'un de ses coreligionnaires demeurant avec lui au centre nord-africain de la Part-Dieu.

Assistaient à l'exécution, le capitaine Clère ; M. François La Phuong, avocat de Kabouche ; le commandant Juliani, représentant le juge d'instruction ; ainsi que le directeur de la prison.

C'est la troisième exécution de musulman algérien qui a lieu au fort Montluc depuis un mois.

Double exécution capitale hier matin, au fort Montluc, à Lyon

Lyon, 5 avril. — Deux Algériens, membres du F.L.N. condamnés à mort ont été guillotisés ce matin entre 5 h. 25 et 5 h. 27 dans la cour du fort Montluc, la prison militaire de Lyon.

Les deux suppliciés étaient assistés de leurs défenseurs Me Fause et Me Josette Houlgatte, du barreau de Saint-Etienne : il s'agit de Feghoul Tourir, né le 26 mars 1928 dans la région d'Orléansville, domicilié 11 rue Traversière à Firminy et de Brahim Menai né le 17 septembre 1926 dans la région d'Alger, ancien chef du cantonnement de la Rive à Fraisse (Loire).

Feghoul avait été condamné à mort par le tribunal des forces armées de Lyon, le 12 décembre 1958 pour l'assassinat à Firminy, le 14 décembre 1957, d'un musulman

francophile, Daoudi Mahfoud dit « L'Indochine »

Quant à Brahim il fut condamné à la peine capitale le même jour car il avait été convaincu de complicité dans cet assassinat.

Dans une affaire précédente, il avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Enfin la peine de mort lui fut infligée une seconde fois le 26 janvier 1959 pour complicité de meurtre d'un militant M.N.A. à Caloire (Loire), le nommé Aissani. Lors de ce meurtre la victime avait été torturée dans le magasin puis transportée dans la voiture de Brahim.

Selon la loi, la nouvelle des deux exécutions a été annoncée par un placard apposé sur la porte de la prison.

Exécution capitale ce matin à Lyon ?

Lyon, 30 juillet
(3 heures du matin).

Ce matin, à l'aube, dans la cour de la prison militaire du fort Montluc, un musulman algérien, Laklifi, condamné à mort par le tribunal permanent des Forces armées de Lyon devait être exécuté.

Un certain nombre de personnalités parisiennes, parmi lesquelles les écrivains Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Georges Arnaud, Claude Roy, Jacques Prévert et le metteur en scène Marcel Carné, ont adressé un télégramme à huit chefs d'Etat, pour demander de surseoir à cette exécution. Ce message a été envoyé à S. M. la reine Elizabeth, au président Eisenhower, à M. Khrouchtchev, à S.S. Jean XXII, au roi du Maroc, ainsi qu'à MM. Nehru, Bourguiba et Sekou Touré.

D'autre part, plusieurs télégrammes ont été adressés de Lyon au président de la République. Ils portaient la signature de nombreuses personnalités de la ville, d'avocats et de présidents d'association.

Abderrahmane LAKHLIFI

qui avait dirigé l'attaque du poste de police
de Bellecour, en septembre 1958

a été guillotiné, hier matin
au fort Montluc

Un Algérien de 29 ans a été guillotiné, hier matin, dans l'enceinte du fort Montluc, à Lyon. On sait que des pétitions signées par de hautes personnalités intellectuelles avaient circulé vendredi, dans la journée, pour que l'exécution n'ait pas lieu.

A 4 h. 30, pourtant, dans le brouhaha des gamelles, que les détenus jetaient contre les murs de leurs cellules, Abderrahmane Lakhlifi a eu le cou tranché. Son corps a été transféré au cimetière de la Guillotière.

Originaire du département de Constantine et demeurant 8, quai Fillion, à Lyon, Lakhlifi avait été condamné le 12 janvier 1960 par le tribunal permanent des Forces armées, pour « association de malfaiteurs, atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et complicité de tentative d'assassinats. »

Chef des groupes de choc F.L.N. de Lyon - Gerland, Lakhlifi avait dirigé le 20 septembre 1958 l'expédition contre le poste de police de la place Antonin-Poncet. Des policiers et des civils avaient été blessés.

× × ×

Ce n'est qu'à l'occasion de cette exécution que la presse qui n'en avait pas été alertée, a eu connais-

sance de l'exécution, le 9 juillet dernier, toujours au fort Montluc, de Tafer Boukhmis, âgé de 25 ans, ayant demeuré 44, rue Félix-Faure, à Givors. Celui-ci avait été condamné à mort le 15 juin 1959 par le tribunal permanent des Forces armées de Lyon, puis une deuxième fois par la même juridiction, le 23 juillet 1959, à la même peine.

Membre d'un groupe de choc F.L.N. il était l'auteur de deux assassinats de militants F.L.N. de Givors.

Le 13 janvier 1958 celui du marabout Ezziane et le 27 janvier 1958 celui de Mohamed Douha.

Une mise au point officielle au sujet de l'exécution

On précise, de source officielle, que, contrairement à certaines informations de presse, la défense de Lakhlifi n'avait pas été assurée par M^e Ben Abdallah, mais par M^e Denuelle, avocat au barreau de Lyon, lequel avait été choisi par l'accusé.

« C'est également M^e Denuelle, ajoute-t-on, qui a rédigé et signé le mémoire qu'il est d'usage de joindre à tout recours en grâce présenté par un condamné à la peine capitale. Cet avocat était donc, en la circonstance, le seul défenseur qualifié pour être reçu en audience par le chef de l'Etat. »

Deux des « étrangleurs de La Doua »

exécutés hier. à Lyon

Lyon, 5 août. — Miloud Bougandoura et Abdelkader Maklouf, tous deux membres d'un groupe de choc F.L.N. ont été guillotines dans la cour du fort Montluc, ce matin à 4 h. 30. Ils avaient été condamnés à mort par le tribunal permanent des forces armées de Lyon le 24 février dernier lors du procès des « Etrangleurs de la Doua ».

Le groupe de choc auquel appartenait les deux hommes était spécialisé dans le meurtre silencieux. Entre le 16 septembre 1957 et le 2 juin 1958 ce « Commando » avait étranglé une dizaine de Nord-Africains réfractaires à l'impôt FLN et dont les corps furent retrouvés dans les eaux du Rhône et du canal de Jonage.

A l'audience, les inculpés refusèrent d'être défendus par leurs avocats. A l'issue de ce procès, Bougandoura, reconnu comme chef de groupe, et Maklouf ayant participé à plusieurs exécutions, avaient été condamnés à mort ainsi que deux de leurs co-incepés.

AU FORT MONTLUC

L'UN DES AUTEURS des attentats F.L.N. de septembre 1958 a été exécuté hier

Condamné à mort le 26 juillet 1960 par le Tribunal des Forces Armées de Lyon, Salah Dehil, 34 ans, a été exécuté hier matin, à 5 h., dans la cour intérieure du Fort Montluc.

Salah Dehil avait participé, le 5 septembre 1958, à l'attentat qui fut dirigé contre le commissariat de la place Jean-Macé, à la mairie du 7e, à l'angle de la rue Raoul-Servant, et tué d'une balle de revolver le malheureux sous-brigadier Sudon, père de famille.

Accusé d'homicide volontaire, Salah Dehil et les autres musulmans inculpés avec lui avaient ainsi répondu aux questions qui leur furent posées à l'audience. « Nous ne reconnaissons pas la justice française et nous refusons de parler ».

Deux membres du F. L. N. ont été guillotins au fort Montluc

Ils avaient été condamnés
à mort en septembre 1959

Lyon, 23 février. — A 6 h. 15, ce matin, en présence des représentants du parquet et de leurs avocats, deux membres du F.L.N. Rabah Aït et Ahmed Cherchari ont été guillotins. A peine une heure plus tard, leurs dépouilles mortelles étaient inhumées au carré des suppliciés au cimetière de la Guillotière.

Les deux hommes avaient été condamnés à mort par le tribunal militaire de Lyon le 10 septembre 1959. Les deux terroristes avaient été jugés pour l'exécution d'un messaliste commise le 15 février 1958.

Arrivé depuis peu de Tarare, un membre du M.N.A., Slimane Nanou, pénétrait, le 15 février, dans un débit de boissons de la rue d'Anvers, fief du F.L.N. Rabah Aït le pria aussitôt d'évacuer les lieux, puis sortant de sa poche un revolver, l'abattit de plusieurs balles dans le dos.

Les policiers de la brigade du commissaire principal Chaboud établirent que le messaliste avait été abordé dès son entrée dans le café par Ahmed Cherchari, chef de section F.L.N., surnommé « Si Ahmed ». Aït se proposa spontanément pour abattre le traître et Cherchari lui remit une arme.

Cherchari qui, après le meurtre, s'était enfui de Lyon, fut arrêté par les gendarmes d'Annemasse alors qu'il gagnait la Suisse.

Défendus à l'audience par M^e Cohendy et M^e Delay, les deux terroristes n'échapperent pas à la condamnation suprême.